

Informations mensuelles aux producteurs·trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (06-2024)

- Comme l'a décidé le comité de l'IP Lait, le prix indicatif A a été adapté le 1er juillet 2024, dans un contexte de marché toutefois difficile. Les stocks de beurre devraient actuellement avoir atteint leur "pic". En raison des conditions météorologiques, les teneurs sont en baisse non seulement en Suisse, mais aussi dans toute l'Europe. Du point de vue de la stabilité du marché, la baisse actuelle de l'offre est avantageuse, les exportations de produits agricoles transformés continuant quant à elles d'évoluer de manière peu favorable ("loi chocolatière"). Tant que ce marché n'est pas entièrement porteur, le nombre de régulateurs reste élevé.
- Afin d'envoyer un signal clair aux exportateurs et aux régulateurs pour 2025, l'IP Lait est en train de réviser les règlements de ses fonds pour en soumettre les adaptations aux délégués lors de leur **assemblée extraordinaire du 19 septembre 2024**. L'objectif demeure de contribuer à la stabilité du marché et d'encourager l'exportation de produits agricoles transformés.

* * *